

## GAZETTE DU PALAIS

---

### Titre

---

Gazette du Palais

### Date

---

1ère édition :1886

### Éditeur(s)

---

Gazette du Palais

### Support

---

Ressource Internet  
Papier

### Type de document

---

Revue

### Périodicité

---

- Journal : tri-hebdomadaire (a pour supplément le recueil bimestriel)
- Recueil : bimestriel (6 recueils par an)
- Depuis 2016 : le journal tri-hebdomadaire est remplacé par une version hebdomadaire
- Tables annuelles

### Source du droit

---

Doctrine  
Jurisprudence  
Législation

### Domaines du droit

---

Histoire du droit  
Généralités du droit  
Droits spécialisés  
Droit privé  
Droit public  
Droit international et européen

## Contenu

---

### Journal tri-hebdomadaire

- Législation et réglementation
- Jurisprudence en texte intégral ou résumé ("sommaires") des cours suprêmes et des tribunaux du fond
- Doctrine
- "Panoramas" : sommaires commentés de jurisprudence classés par matières
- Informations diverses concernant la vie judiciaire (agendas de manifestations, comptes rendus des réunions professionnelles et évènements qui intéressent le milieu judiciaire)
- Brèves

Le journal tri-hebdomadaire comporte un sommaire analytique en couverture.

### Recueil bimestriel

Le Recueil bimestriel *Gazette du Palais* offre une compilation des articles publiés dans le journal au cours des 2 mois précédents. Il reprend la plupart du contenu du journal tri-hebdomadaire, excepté, en général, les informations non pérennes.

Il contient des tables bimestrielles qui sont reprises dans les tables annuelles.

Le contenu du Recueil bimestriel se répartit en plusieurs rubriques :

Actualité - Doctrine - Technique - Jurisprudence - Dossier - Colloque - "Aux marches du Palais" (informations relatives à la vie du Palais)

#### Tables annuelles :

- Elles compilent en un seul volume, l'ensemble des index présents dans chacun des six recueils publiés de façon bimestrielle.
- Elles sont constituées de plusieurs tables :
  - Table analytique générale : cette table permet de trouver les références de publication des éditoriaux, des principaux articles de la rubrique "Actualité", des reportages, enquêtes, entretiens, débats, libres propos, ou encore des articles des rubriques Doctrine, Jurisprudence, Technique, Dossier et colloque, parus au cours de l'année. Classement thématique alphabétique des références.
  - Table alphabétique des auteurs
  - Table chronologique des sources commentées (pour retrouver les références de publication d'une décision ou d'un texte qui a fait l'objet d'un résumé ou d'un commentaire au cours du bimestre)
  - Table des chroniques
  - Table "Aux marches du Palais" (informations relatives à la vie du Palais)

### Edition hebdomadaire

Auparavant journal tri-hebdomadaire, la *Gazette du Palais* est devenue en 2016, une revue hebdomadaire.

La revue propose un panorama de l'actualité de la profession (Actualité), des analyses de professionnels (Doctrine, Jurisprudence) ainsi qu'une partie intitulée "Gazette spécialisée" qui permet de suivre l'état du droit et la jurisprudence dans différents domaines (droit des entreprises en difficulté, droit de la famille, droit des sociétés, droit du travail et de la protection sociale, droit immobilier, droit pénal et procédure pénale, procédure civile, droit bancaire, droit des assurances, droit des baux commerciaux, droit du dommage corporel, droit privé du patrimoine, droit fiscal).

## Type de classement

---

- Articles de jurisprudence et de doctrine : thématique
- Décisions et arrêts : chronologique

## Clefs d'utilisation

---

Il est important de bien faire la distinction entre le [journal tri-hebdomadaire](#) et le [Recueil bimestriel](#). Lorsqu'on est en présence d'une référence bibliographique mentionnant la *Gazette du Palais*, il convient de bien vérifier le type de publication dont il s'agit.

Exemples de références que l'on peut rencontrer et correspondant à 2 types d'édition différentes de la *Gazette*.

- Journal tri-hebdomadaire : **Gaz.Pal. n° 179, 28/06/98 p. 2-7** (le numéro du journal est mentionné)
- Recueil bimestriel : **Gaz.Pal. 1998, I, doctr, p. 814** (pas de mention du numéro de journal ni de mention de date précise)

## Notes

---

### Accès Internet :

- [Lextenso](#) : depuis le 1er janvier 2000
- [Gallica](#) : de 1892 à 1913 (1893 : lacunaire)

Attention : dans la base Lextenso, la revue en ligne *Gazette du Palais* est basée sur la version tri-hebdomadaire et hebdomadaire de la version papier. La version en ligne est moins complète que la version papier : la version papier contient de nombreux articles qui ne sont pas repris en ligne. En effet, Lextenso privilégie des articles de doctrine et certaines rubriques n'apparaissent plus en ligne (reportage, Actualité, Entretien, Rendez-vous, Chronique bibliographique, Petites annonces)

Fiche documentaire réalisée par Lucienne DEDIEU-URIOS (BU Toulouse 1), mise à jour par Sylviane TOUSSAINT (BIU Cujas)

## Date de création

---

15-11-2016

## Date de mise à jour

---

23-03-2017

## Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous [contrat Creative Commons](#)



### Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

### selon les conditions suivantes :

#### Paternité

Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

#### Pas d'utilisation commerciale

Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

#### Partage des conditions à l'identique

Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

**Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)**

Pour la version intégrale du contrat : voir le [code juridique Creative commons](#).